



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 9 du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au Foyer Jean Dugardin, sous la présidence de Madame Valérie PETIT, Maire, en suite de la convocation déposée au domicile des élus, le 1^{er} avril 2022 et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de

Monsieur Bertrand FAUQUEMBERGUE qui donne procuration à Monsieur Daniel SENYSZEN

Monsieur Grégory HAGE qui donne procuration à Madame Naïma BENBRAHIM

Monsieur David MINNE qui donne procuration à Madame Valérie PETIT

Madame Evelyne DUGARDIN qui donne procuration à Madame Géraldine MUSZYNSKI

Monsieur Youssef BOUYA qui donne procuration à Monsieur Christophe CAUX

Madame CHOUALA Saléha, absente non excusée.

Le nombre de présents est 21, le nombre de votants 26 dont 5 procurations

Madame BENBRAHIM Naïma est nommée Secrétaire de Séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mars 2022 :

Madame le Maire : Y a-t-il des remarques ? Il n'y a pas de remarque, on va passer au vote, qui est pour ce procès-verbal ?

Pour : 19

Abstentions : 7

Concernant le compte-rendu des décisions :

- Convention avec Free
 - Implantation de l'antenne-relais aux Elans
 - Convention d'occupation temporaire de la Salle Dutilleul par l'association Quartier Libre
 - Convention avec SFR suite à l'implantation d'une antenne-relais au stade
 - Abonnement à la revue « la Vie Communale »
 - Convention avec la société SGI portant sur la maintenance du logiciel Ressources Humaines et Compta ainsi que pour l'Etat Civil
 - Convention d'occupation à titre gratuit du dojo par le Département pour l'activité baby gym
 - Convention pour l'accueil d'un stagiaire au sein des services techniques
 - Abonnement annuel au Centre d'Information et de Documentation Jeunesse pour le PIJ
- Y a-t-il des remarques concernant ces décisions ? Madame TAHAR-CHAOUCH ? On va vous passer un micro, Madame TAHAR-CHAOUCH.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Alors c'est concernant la décision, enfin les décisions plutôt, n° 14 et 16, suite à l'implantation d'une antenne-relais aux Elans, contre une redevance de 5 000 € de Free et de SFR. Une intervention technique commentée dans la Voix du Nord a été réalisée sur l'antenne-relais installée sur le toit du chevalement depuis 2016, et depuis la parution de l'article de presse, avez-vous obtenu des explications complémentaires quant à la nature de cette opération technique ?

Madame le Maire : En fait la société, oui le chevalement nous appartient, il est sur le territoire de la commune donc en fait on a contacté l'EPF par rapport à l'ouverture, parce qu'on n'a pas le cadenas, donc on a demandé à avoir le cadenas, au niveau de l'EPF ils n'ont pas eu de retour, ils n'ont pas de connaissance non plus pour l'intervention au niveau de Orange sur l'antenne-relais. Sachez qu'en plus il y a une erreur au niveau de la Voix du Nord, ça me permet de rectifier, ce n'est pas depuis 2016 mais depuis 2013 que l'antenne-relais a été validée au niveau de la commune. C'était précisé 2016 mais c'est pas 2016, c'est 2013. Donc voilà au niveau de la réponse que je peux vous apporter, Madame TAHAR-CHAOUCH. Il y a d'autres demandes d'interventions sur les décisions ? Madame TAHAR-CHAOUCH ?

Madame TAHAR-CHAOUCH : Nous voulions savoir également pourquoi aucune concertation du Conseil Municipal pour l'installation de l'antenne au marais, surtout comme rappelé dans la Voix du Nord, vous étiez une fervente opposante au sujet lorsque c'était pour le chevalement, n'a été faite.

Madame le Maire : Donc concernant ces antennes-relais, ça a été longuement réfléchi au niveau du groupe majoritaire parce qu'on avait des propositions de terrains qui ont été faites au niveau communal, et déjà il y avait celui du chevalement, après il y avait SFR au niveau du stade et on a également Free et prochainement Bouygues à mon avis qui va aussi s'installer sur la commune. On n'a plus le choix ; avant les personnes pouvaient s'installer où ils souhaitaient, même dans un terrain privé, mais à l'heure actuelle on n'a plus le choix concernant les antennes-relais, renseignez-vous, peut-être que vous avez d'autres informations à ce sujet mais je ne pense pas, donc c'est une obligation, parce qu'en fait ils voulaient les mettre plus au niveau des communes avoisinantes, si je peux me permettre, mais ils ont déjà leurs antennes-relais. En fait ils disent que c'est justement par rapport de tout ce qui est diffusion et au niveau de tout ce qui est connexions et autres et au niveau de la commune d'Evin-Malmaison, on est très pauvre au niveau de tout ça. Voilà, Madame TAHAR-CHAOUCH. D'autres demandes d'interventions concernant la décision ? Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Oui, pour en revenir justement à ce relais, Madame le Maire - je pense que j'ai une voix qui porte assez, peut-être ? – donc pour revenir à ces relais, Madame le Maire, donc il aurait peut-être été judicieux également qu'on en parle en Commission Travaux pour avoir éventuellement notre avis, parce qu'on est mis devant le fait accompli de votre décision donc ce sont des relais qui vont impacter également, je veux dire qui vont concerner la population, les administrés notamment pour ceux qui seront proches de ces installations donc je pense qu'il aurait été judicieux qu'on puisse en discuter, je pense, en Commission Travaux, ç'aurait été un point d'étude intéressant à faire.

Madame le Maire : Eh bien, écoutez, en tout cas ça a été décidé, ça aurait pu l'être en Commission Travaux mais ça n'aurait pas changé les choses, en fait, au niveau Commission Travaux, même si, Monsieur DORNE, au niveau de l'implantation au niveau de l'antenne-relais, je sais très bien votre avis sur le sujet, mais oui vous auriez peut-être eu l'avis de la Commission. Mais voilà, il y aurait quand même une implantation de cette antenne-relais.

Madame KACZMAREK : Donc notre avis ne compte pas.

Madame le Maire : Non, c'est pas ça. Juridiquement on a demandé en fait, juridiquement on a demandé, ce n'est pas que votre avis ne fonctionne pas Madame KACZMAREK, juridiquement on n'a pas le choix.

Madame KACZMAREK : Mais c'est soumis à autorisation de toute façon ?

Madame le Maire : Oui, tout à fait. Tout à fait, donc ils sont venus déposer au niveau de leur dossier, c'est passé au niveau de notre prestataire URBADS et ils ont eu l'aval.

Madame KACZMAREK : Donc ce n'est pas vous qui avez donné l'aval, alors ?

Madame le Maire : Si, parce que c'est ce que je vous disais, au niveau d'URBADS on passe toujours par eux concernant nos dossiers au niveau urbanisme. Ça, je l'ai déjà signalé à plusieurs reprises en Conseil Municipal.

Madame KACZMAREK : Oui oui, on en a parlé la dernière fois.

Madame le Maire : Y a-t-il d'autres demandes d'interventions concernant cette décision ? Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Concernant l'accueil du stagiaire au sein des services techniques, dans quel domaine vous allez le mettre ? Il est peut-être déjà en place, donc dans quel domaine des services techniques ce stagiaire intervient ? C'est quel niveau, ce stagiaire ? C'est déjà un stagiaire diplômé ou c'est un stagiaire de 3^{ème}, stage de découverte de l'entreprise ?

Madame le Maire : C'est première année de lycée. Je regarde parce qu'on n'a pas mal de stagiaires, pour ne pas dire de bêtise. Voilà, donc je ne vais pas donner le nom, je ne dis pas de nom, il est au niveau du bâtiment et c'est avec le lycée Henri Senez d'Hénin-Beaumont.

Monsieur DORNE : D'accord, merci.

Madame le Maire : D'autres demandes d'interventions concernant la décision ? Je n'en vois pas, bon les décisions ne sont pas soumises au vote mais avec mes élus, j'aime bien qu'on prenne des décisions, et du coup comme elles sont décidées ensemble, on va prendre part à ce vote. Qui est pour ces décisions ?

Pour : 19

7 élus ne prennent pas part au vote.

Compte de gestion et compte administratif :

Madame le Maire : Les chiffres sont plus parlants, donc en fait résultats excédentaires en section d'investissement comme de fonctionnement. En 2021, le résultat de clôture en investissement est de 237 768,40 € et en fonctionnement de 91 384,43 €. A cela doit s'ajouter le record excédentaire de l'an dernier, soit 556 230,97 € en investissement et 471 080,79 € en fonctionnement, ce qui donne après déduction des restes à réaliser en investissement un résultat de 643 348,63 € en investissement et de 562 465,22 € en fonctionnement. Donc normalement vous disposez chacun du document fourni. Concernant l'affectation des résultats, au niveau compte de gestion, on va passer au vote, y a-t-il des demandes d'interventions au niveau du compte de gestion ? Donc on va passer au vote, qui est pour ce compte de gestion ?

Pour : 19 Contre : 7

Je vous remercie.

Donc concernant le compte administratif, moi je vais devoir sortir parce que normalement je n'ai pas... je vais laisser mon premier adjoint prendre part à ce vote.

Monsieur VASSEUR : Nous proposons au Conseil Municipal d'approuver dans les conditions susmentionnées le compte administratif du budget municipal 2021. Monsieur CAUX ?

Monsieur CAUX : Je n'ai pas de question, je n'ai pas besoin de micro non plus, j'ai une réflexion à faire : l'année dernière lors du vote du dernier compte administratif, j'avais tiré la sonnette d'alarme en disant « attention, on va dans le mur avec le budget », et cette année on est dans le mur, complètement. On a voulu lire les chiffres qui sont indiqués sur le tableau, tout dépend comment on peut les lire, comment on les analyse, il y a une chose qui est simple, qui est imparable, implacable, c'est la lecture des chiffres. Le fonctionnement se calcule sur les dépenses de fonctionnement de l'année et sur les recettes de fonctionnement. Quand on fait la différence des deux, on obtient soit un excédent de fonctionnement, soit un déficit de fonctionnement. Aujourd'hui en 2021, on obtient un excédent de fonctionnement de 91 384,43 €. Cet excédent de fonctionnement, il doit servir en priorité à rembourser le capital de la dette sur l'investissement. Le capital de la dette pour l'année suivante qui est l'année 2022 s'élève à 184 500 €. Si on fait donc la différence entre l'excédent de fonctionnement qui doit servir à financer le remboursement d'emprunts, on obtient une capacité d'auto-financement, ce qu'on appelle la CAF, de - 93 115 €, c'est-à-dire que la commune n'est plus en capacité, 1) de s'auto-financer, elle n'est plus en capacité de faire des emprunts, et de faire de l'investissement. Le report de l'exercice N-1 en fonctionnement, ou en investissement, c'est ce qu'on avait évoqué l'année dernière, et bien avant en 2020, c'était le reliquat de la vente de la friche Renard, qui chaque année s'étirole et s'estompe de pire en pire au vu – je vais extrapoler sur le vote du prochain budget vu que vous allez avoir recours à un emprunt de 600 000 € - sauf que, je suis en plein dedans aussi moi de mon côté, lorsqu'on fait un emprunt, les banques demandent obligatoirement la capacité d'auto-financement. Aucune banque ne prêtera un centime dès lors qu'on a une CAF négative, et ici encore plus 93 115 €. Pour mémoire, et juste pour rappel pour que vous l'ayez bien en tête, un emprunt de 500 000 € actuellement sur 20 ans avec un taux de 3,83 € encore vu le taux et vu le contexte et le taux d'inflation, on est sur un taux vraiment minimisé, on est sur un remboursement annuel de 22 000 €, c'est-à-dire qu'on creuserait encore plus le déficit à 206 935 €. Quand je disais qu'on est dans le mur, c'est-à-dire l'année prochaine Evin va se retrouver sous tutelle, je suis hyper sérieux, je suis hyper rigoureux là-dessus, c'est-à-dire que la mise sous tutelle de la commune, c'est le Préfet qui va gérer automatiquement, c'est zéro euro pour les associations, on aura - quand je dis « on » ce n'est pas « vous » - on n'aura plus la main pour distribuer les subventions, augmentation des impôts obligatoirement aussi, donc c'est tous les Evinois qui vont trinquer. Voter ce compte administratif c'est condamner la commune parce qu'il faut le repenser automatiquement. Le compte administratif va servir obligatoirement pour l'affectation des résultats, parce qu'on va affecter des résultats qui vont être réinjectés dans le budget. Vous allez porter en acceptant et en votant pour ce compte administratif la responsabilité financière de la commune. C'est tout ce que j'ai à vous dire, votez en votre âme et conscience, et je réclame aussi pour ce vote-là un vote à bulletin secret.

Monsieur VASSEUR : Merci, Monsieur CAUX, pour ces informations et ces explications. Madame MARIINI me soumet l'information suivante : on a déjà emprunté dans des conditions de CAF négative, on a décidé un accompagnement par Orféor, un cabinet qui va nous permettre de ...

Madame KACZMAREK : Qu'on va encore payer ? Qu'on va aussi payer en plus ?

Monsieur DORNE : Un cabinet externe que vous allez payer alors qu'on piste l'économie ?

Monsieur CAUX : Ça corrobore ce que je dis, ça surendette encore plus la commune. Actuellement on n'est plus en capacité, l'excédent de fonctionnement ne permet plus de rembourser, c'est ça que je veux dire, le capital. Comprenez bien que c'est votre nom à tous, ceux qui votent pour, qui va être associé à vie, à la mise sous tutelle de la commune d'Evin. L'endettement de la commune vous sera responsabilisé. Là je vous responsabilise tous en tant qu'élus. Le courage politique aujourd'hui qu'on demande à tout le monde, c'est à un moment donné de se regarder en face, et de se dire « est-ce qu'on y va ou est-ce qu'on n'y va pas ». Enfin, quand vous êtes à moins sur votre compte, est-ce qu'une banque va vous prêter ? On peut toujours tricher avec des banques, mais on se retrouve en surendettement et à un moment donné, on y est actuellement. Vous le voyez bien, les chiffres parlent. On ne parle pas du report de l'exercice N-1 parce que c'était un one-shot, on ne vendra plus un terrain comme la friche

Renard, le problème c'est que on fait quoi dans un an, on fait quoi dans deux ans, dans trois ans, lorsque le Préfet dira – et ça marche comme ça, on se renseigne sur d'autres communes – les assos ce sera zéro euro, ça ne sera même pas un euro, ce n'est pas vrai ! Les impôts vont augmenter, les services à la population vont exploser, et d'autres vont diminuer. C'est juste ça que je vous dis, il faut, attention, surtout réfléchir. Je ne suis pas là pour tirer partie de ça, je suis juste là pour vous mettre en avant les chiffres qui ne correspondent absolument pas à la réalité, et on reparlera après du budget, ou pas, je ne sais pas quelle sera l'issue de Compte Administratif, mais le problème, le vrai problème, il est là, parce que tout est basé sur le prochain budget qui va être voté, parce que si on a une super bonne santé financière, je ne vois pas pourquoi, dans le budget qui va arriver, on aurait des coupes financières, et des réductions. On en reparlera peut-être après, mais le danger, il est là, il est présent, là maintenant, et c'est pour ça, en votre âme et conscience, votez, mais c'est enregistré, la Voix du Nord l'a entendu, la presse l'a entendu, je ne retire pas ce que j'ai dit, la responsabilité maintenant vous appartient à tous, et à partir de là, c'est « prenez chacun vos responsabilités » parce que, franchement, on est dans le mur, et on y est même bien. – 93 000 € cette année, l'année prochaine avec un nouvel emprunt, Orphéo, Orphéus ou qui on veut, ce sera encore pire. Au minimum, il faut savoir que les banques qui prêtent aux communes, elles se basent aussi sur le taux de l'inflation. Le taux d'inflation actuellement, je ne vais pas vous faire le dessin entre la guerre en Ukraine mais on va le payer, et, après les élections mais pas ici, les élections législatives, le « quoi qu'il en coûte » il va payer, et les collectivités, on sait très bien qu'on va être mis au pilori parce qu'on aura à un moment donné moins d'aides. On sait très bien que les dotations d'Etat sont en baisse, et à un moment donné on ne pourra pas aller pleurer auprès d'un organisme ou d'un Etat en disant « il nous manque de l'argent pour emprunter ». Investir, c'est une chose, rembourser le capital, c'est obligatoire. Et je ne parle pas non plus des intérêts pris sur le fonctionnement.

Monsieur VASSEUR : Je souhaiterais qu'on suspende la séance quelques instants, j'ai besoin de réfléchir.

Monsieur DORNE : Réfléchissez bien. Sincèrement ce n'est pas des paroles en l'air, sincèrement.

Madame le Maire : Je vais demander à mes élus, on va descendre, on va prendre 5 minutes, il va falloir qu'on m'explique, je n'ai pas l'information... On descend ? Les élus du groupe majoritaire ?

Monsieur VASSEUR : Je peux reprendre la parole ? Les chiffres représentés sont réels, Monsieur CAUX, et conformes au compte de gestion, je dis bien conformes au compte de gestion que le Trésorier a validé. Donc je souligne que le solde était positif, on peut le juger insuffisant, certes. Concernant l'emprunt, comme indiqué lors du dernier Conseil, nous nous faisons accompagner par un cabinet de conseil pour un coût de 2016,00 €, la vigilance est de mise, c'est vrai, nous sommes vigilants, soyez sans crainte, mais j'ai pleinement confiance en la gestion de l'équipe municipale. Donc vous pouvez rassurer les habitants, Madame VETU. Nous allons procéder au vote à bulletin secret...

Monsieur CAUX : Ce n'était pas ce que j'avais... je n'ai jamais... le compte de gestion ou le compte administratif, c'est un état arrêté des comptes, on est bien d'accord...

Monsieur VASSEUR : Oui oui, très bien, merci Monsieur CAUX pour cette précision. Donc nous allons procéder au vote à bulletin secret, donc « oui » lorsque vous votez « pour », « non »... C'est ce que vous avez demandé, non ? Quand c'est « pour » c'est « oui », quand c'est « contre », c'est « non », s'il n'y a rien d'écrit, c'est nul. Voilà.

Madame KACZMAREK : Je me permets quand même une remarque, je pense que Monsieur CAUX ne disait pas que les chiffres étaient faux, c'est plus l'interprétation des chiffres.

Monsieur VASSEUR : Les chiffres sont soit bons, soit faux. Ils sont bons parce qu'ils ont été validés par le Trésorier.

Madame KACZMAREK : Mais c'est l'analyse qui est faite.

Monsieur VASSEUR : Oui, après ce n'est qu'une analyse donc un point de vue personnel. Un point de vue c'est toujours personnel.

Madame KACZMAREK : Oui mais il y a les chiffres.

Monsieur VASSEUR : Les chiffres ont été validés par le Trésorier.

Madame MARIINI : Non, non, non, non, on va faire un appel. Franck VASSEUR ?

Monsieur VASSEUR : Présent.

Madame MARIINI : Vous pouvez voter. Naïma BENBRAHIM ? Albert LIEVAL ?

Monsieur LIEVAL : Présent.

Madame MARIINI : Malika BENGRIBA ? Monsieur SENYSZEN qui doit voter pour Monsieur FAUQUEMBERGUE ? Madame LEFEBVRE ? Madame BENBRAHIM qui a la procuration de Monsieur HAGE ? Monsieur IDRI ? Monsieur LESTRIEZ ? Monsieur SENYSZEN, excusez-moi ! Madame MUSZYNSKI qui va voter pour Madame DUGARDIN ? Monsieur HABBOUR ? Monsieur RAGO ? Madame TAHAR-CHAOUCH ? Madame SENE ? Madame FERON ? Madame MUSZYNSKI ? Monsieur HERLANT ? Monsieur DORNE ? Monsieur CAUX ? Madame FERNANDEZ ? Madame KACZMAREK ? Monsieur CAUX pour Monsieur BOUYA ? Et Madame VETU ?

Monsieur VASSEUR : Est-ce que votre groupe souhaite participer au dépouillement ? Monsieur CAUX ?

Monsieur CAUX : Ce n'est plus de notre responsabilité.

Monsieur VASSEUR : Non mais vous pouvez toutefois participer au dépouillement. (*Monsieur VASSEUR procède au comptage, 24 bulletins sont comptabilisés*).

Madame MARIINI : C'est normal puisqu'on était 26 mais Madame le Maire a une procuration donc étant sortante elle n'a pas voté elle-même non plus.

Pour : 17 Contre : 7

Monsieur VASSEUR : Donc après ce vote à bulletin secret, on a 17 pour, 7 contre. Donc le compte de gestion, le compte administratif, pardon, est voté.

Madame le Maire : Monsieur VASSEUR, les résultats ?

Monsieur VASSEUR : 17 pour, 7 contre, Madame le Maire, on a donc voté le compte administratif.

Madame le Maire : Donc au niveau de l'investissement, par rapport à ce qu'on disait tout à l'heure, donc il y a 556 230,97 € + 237 768,40 €, je ne vais pas vous lire tout ça, c'est noté, donc il est proposé d'affecter les résultats dans chacune des sections, à savoir en investissement la somme de 793 999,37 €, et en fonctionnement 562 465,22 €. On va passer au vote, y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour ?

Pour : 19 Contre : 7

Merci.

Concernant les votes des taux, au niveau de la TFPB vous avez, concernant le seul taux 2021, 48,83 %, donc on avait annoncé qu'on n'aurait pas augmenté le taux, et en 2022, 48,83 %. Donc sachez qu'il y a une part de la commune 26,57 % et le Département qui s'ajoute à 22,26 %. Et la taxe foncière TFNB

90,65 %. Donc comme je vous l'ai dit, il est proposé un maintien des taux pour les taxes foncières, je rappelle que ces derniers depuis mon élection en tant que Maire, il est à noter comme le reflète l'état 12-59 que vous avez eu en annexe, que les bases sont en baisse et cette année en 2022 la commune bénéficie d'un coefficient correcteur dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation d'un montant de 88 964 € sachant que l'an dernier il était de 85 200 €. Il est rappelé que la TFPB a été modifiée l'an dernier en y incorporant ce que je vous disais, la part départementale de la TFNB soit 22,26 %. A titre indicatif pour la strate, me demande Monsieur BOUYA, la TFPB est de 18,97 % et la TFNB est de 48,55. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Madame KACZMAREK ?

Madame KACZMAREK : Merci, Madame le Maire. Donc comme nous sommes sur la question des taxes locales, j'avais une question, une interrogation, notamment à l'égard de nos deux élus communautaires, qui ont donc voté l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui est multipliée par 5. Donc je souhaiterais connaître les raisons qui vous ont poussés à augmenter, ou en tout cas à être pour cette augmentation, et voilà, la question du projet écologique qui viendrait, l'augmentation qui viendrait permettre ce projet écologique vu aussi la façon dont la question de l'environnement est abordée sur notre commune, je me pose des questions si c'est vraiment une des raisons qui vous ont poussés à accepter cette augmentation très très très importante.

Madame le Maire : Donc très importante, oui, si vous le souhaitez, donc sachez que c'est quand même... là on est en train de parler de taux communaux, et non de taux CAHC, vous allez avoir une communication au niveau de la CAHC à ce sujet concernant juste la TEOM, nous les explications on les connaît au niveau, je peux vous le dire, ce que j'ai envoyé, si je peux me permettre : « Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été fixé à 2 % en 2016, il a été gelé pendant 6 ans. Le taux de 10 % a été voté jeudi, donc le jeudi du 31 mars, dû à l'augmentation de la taxe sur les activités polluantes. Variations permanentes des cours des matériaux à recycler, investissements à réaliser dans le cadre de l'extension des consignes de tri dès 2023, explosion des dépôts sauvages. Pour votre information, même si le taux passe à 8 %, nos habitants ne paieront que la moitié du prix du service et il y aura une augmentation du service, il y aura une augmentation des effectifs de la brigade verte pour lutter contre les déchets sauvages. Nous sommes malheureusement de mauvais trieurs ; la collecte et le traitement coûtent plus de 20 millions d'euros par an, financés à hauteur de 2 millions d'euros, seulement par la TEOM, et il y avait un autre choix mais ça a été validé au niveau de la TEOM donc si tu as des choses à ajouter, Franck ?

Monsieur VASSEUR : Ce taux de 10 % ne financera que la moitié des besoins donc ça constitue encore un moindre mal.

Madame KACZMAREK : Et forcément ça aura un impact sur les finances de tout un chacun.

Monsieur VASSEUR : Ça aura un impact sur les finances de tout un chacun, c'est vrai, mais d'un point de vue écologique, nous sommes tous incités aussi à mieux trier nos poubelles pour faire diminuer le poids de cette taxe

Madame KACZMAREK : Mais quand on voit qu'une élue « Verts » s'abstient sur l'augmentation de la taxe, l'argument de l'écologie... je me pose vraiment des questions.

Madame le Maire : Là on n'est pas dans un débat de la CAHC, on est dans une réunion de groupe avec Madame TONDELIER, elle n'avait pas tenu ces propos lors de la réunion de groupe, si je peux me permettre. Là on s'égare.

Madame KACZMAREK : On s'égare mais ça concerne quand même les administrés.

Madame le Maire : On est d'accord, vous allez avoir une communication au niveau de la CAHC qui va informer.... Voilà, tous ces éléments. Donc on va passer au vote concernant ces taux, s'il n'y a pas de question, donc qui est pour ces taux 2022 sans augmentation ?

Pour : 19

Abstentions : 7

Je vous remercie.

Donc concernant le budget 2022, donc là vous avez le graphique, il est proposé un budget 2022 à hauteur de 3 817 413,79 €, sachant que, pour rappel, il était à 4 035 825 € l'année dernière. Ce budget 2022 se répartit à hauteur de 3 756 990,68 € pour les dépenses réelles que je vais développer par la suite, et à hauteur de 60 423,11 € pour les dépenses d'ordre. Donc y a-t-il des demandes d'interventions ? Je vais peut-être continuer, je vais continuer sur les recettes de fonctionnement, je passerai au vote juste après. Donc on peut passer le slide pour faire voir au niveau des... Concernant les recettes de fonctionnement, on retrouve les masses annoncées dans le tableau du ROB, le Rapport d'Orientation Budgétaire :

- Impôts et taxes à hauteur de 1 367 250 €, soit 36 %
- Dotations et participations : 1 207 000 € soit 32 %
- Recettes des services : 575 500 € soit 15 %
- Excédent reporté : 562 465,22 € soit 15 %
- Puis des recettes à hauteur de 12 % donc c'est des recettes exceptionnelles 75 448,57 €
- Autres recettes de gestion courante : 14 700 €
- Autres recettes : 15 050 €

Pour un total de recettes réelles de 3 817 413,78 €. Donc concernant... Oui, allez-y !

Monsieur DORNE : Oui, Madame le Maire, je voudrais savoir, je ne pense pas que vous avez présenté le détail de ces dépenses et recettes de fonctionnement, c'est-à-dire par rapport au document qu'on a eu, parce que j'ai quelques questions, justement pour certaines lignes qui nous interpellent.

Madame le Maire : Allez-y, quelles pages ?

Monsieur DORNE : Page 6, en ligne 022, dépenses imprévues. De mémoire budget précédent 146 097, 54 €, proposition nouvelle 76 607,68 €. Si ce sont des dépenses imprévues, pourquoi ce chiffre de 76 607 € ? Donc ça veut dire que ce sont déjà des dépenses prévisibles ? On a un peu de mal à comprendre.

Madame le Maire : En fait, on met toujours des dépenses imprévues pour équilibrer. En fait, et comme on a passé une délibération modificative, si je ne me trompe pas, en fin d'année dernière, on l'avait prise au niveau de ces dépenses imprévues pour les sommes négatives. Si si Monsieur DORNE, mais on l'a voté en DM en fin d'année, je ne sais plus, une délibération modificative, et on l'a prise dans les dépenses imprévues, Monsieur DORNE.

Monsieur DORNE : Mais c'est quand même une évaluation donc ...

Madame le Maire : Pardon ? Je n'ai pas compris.

Monsieur DORNE : C'est une évaluation, donc ces 76 000, mais la classer dans les dépenses imprévues... « dépenses imprévues », c'est en pratique ce qui n'est pas prévu.

Madame le Maire : C'est pour équilibrer en fait, mais justement ça permet en fait, au cas où, de prendre dans les dépenses imprévues et au moins elles sont votées au niveau du budget, voilà, c'est ce qu'on a fait déjà l'année dernière et on l'a précisé dans le compte avec les différentes modifications, et donc reprenez vos notes de l'année dernière, Monsieur DORNE, au niveau du Conseil Municipal du mois de décembre.

Monsieur DORNE : C'est quand même différent de passer de 146 000 l'année dernière, à 76 000.

Madame le Maire : Il y a un plus gros excédent cette année, Monsieur DORNE.

Monsieur DORNE : En ligne 77, « produits exceptionnels » 75 448,57 € en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, ça concerne quoi ?

Madame le Maire : Oui, donc en fait, là j'ai les chiffres, l'absentéisme au niveau national, Sofaxis en 2021, et 17 000 €, voilà, c'est le montant. Voilà, l'année dernière on était à 124 590 €, donc là par rapport aux mêmes durées on a estimé cette somme, en fait. Voilà.

Madame KACZMAREK : Vous pouvez être plus claire, s'il vous plaît ? On ne comprend pas.

Monsieur DORNE : Sincèrement je n'ai pas compris.

Madame le Maire : Vous voulez que j'enlève mon masque ?

Monsieur DORNE : Non, mais je n'ai pas compris l'explication.

Madame le Maire : En fait, en ligne 77 vous avez « produits exceptionnels », et vous avez « compte 77.88, produits exceptionnels divers ». Donc vous avez la SMACL, c'est tous les remboursements d'arrêts maladies et autres, de Sofaxis, au niveau du personnel, donc ça c'est un remboursement qui est mis dans ce compte-là. Vous avez compris ?

Madame KACZMAREK : Donc 75 000 pour des remboursements d'arrêts maladie ? C'est ça ?

Madame le Maire : Il y a Sofaxis, il y a la SMACL et puis...

Madame KACZMAREK : Et Sofaxis, c'est ?

Madame le Maire : Remboursement du personnel.

Madame KACZMAREK : Donc pour 75 000 € ?

Madame le Maire : Oui, tout à fait.

Madame MARIINI : On a des arrêts longue maladie. On a estimé ça avec eux, en fait. Après, ça reste une estimation.

Monsieur DORNE : J'en ai encore quelques-unes.

Madame le Maire : Allez-y, Monsieur DORNE.

Monsieur DORNE : Page 7, dépenses d'investissement, chapitre 10, dotations, fonds divers et réserves.

Madame le Maire : Attendez, parce que là je n'ai pas présenté l'investissement, on est qu'au fonctionnement, Monsieur DORNE.

Monsieur DORNE : Je vous laisse présenter l'investissement.

Madame le Maire : Merci. Qu'on soit tous d'accord sur ce que je présente. Donc du coup au niveau du budget, on a parlé des recettes de fonctionnement, maintenant je parle des dépenses de fonctionnement. Si vous pouvez bien me mettre le tableau... Comme évoqué lors du rapport d'orientation budgétaire, il y a deux principaux postes de dépenses sur les charges de personnel à hauteur de 58 % et les charges à caractère général dites dépenses courantes sur le graphique, à hauteur de 31 %. Ensuite à hauteur de 11 % se retrouvent les autres dépenses de gestion courante, d'un montant de 191 510 €, soit 5 %, qui correspondent essentiellement aux indemnités des élus, aux subventions des associations et au CCAS. Donc la subvention qu'on a faite pour le CCAS. Dépenses financières 90 400 €, soit 2 %, qui correspondent essentiellement aux intérêts de la dette. Il est à noter qu'est inscrite la somme de 76 607,68 € au titre des dépenses imprévues, soit également 2 %, les opérations d'ordre pour 2 % avec

un montant de 60 423,11 €, puis ensuite des dépenses minimales. Les dépenses exceptionnelles 800 €, atténuations de produits 8746 €, pour un total des dépenses qui s'équilibre à hauteur de 3 817 413,78 €. Donc on va passer le slide suivant, s'il vous plaît. Donc en section d'investissement, il est proposé le budget suivant, s'élevant à 2 154 968, 48 €. Ce budget 2022 se répartit à hauteur de 2 004 317,74 €, donc pour les dépenses réelles que je vais développer par la suite, à hauteur de 150 650,74 € pour les restes à réaliser. Afin de respecter le principe budgétaire en équilibre, il est proposé des recettes réelles à hauteur de 2 094 545, 37 € que je vais vous détailler également, et des recettes d'ordre pour 60 423,11 €. Donc là, c'est concernant le budget. Au niveau des investissements, donc pour votre information les recettes d'investissement sont conformes aux annonces faites lors du ROB, à savoir la dotation de l'ordre de 131 703 € en baisse car perte de taxe d'aménagement pour la friche. Les subventions à hauteur de 548 843 € correspondant à tous les accords reçus contre 319 646 € l'année dernière, et bien évidemment reprise d'excédent pour 193 999,47 €. Enfin il a été envisagé la contractualisation d'un emprunt pour 620 000 €. Donc au niveau des dépenses d'investissement, je vais les détailler par la suite, et confirmer ce qui a été également annoncé dans le ROB. Dans les travaux de voirie, où nous retrouvons les travaux de la rue Lamendin et Jaurès à hauteur de 800 000 €, ainsi que la vidéo protection à hauteur de 20 000 €. Dans les travaux de bâtiments, on retrouve la rénovation du Foyer Jean Dugardin 375 000 € dont 93 % de subventions, la toiture de l'Hôtel de Ville 85 258 € dont 80 % de subventions, puis les écoles à hauteur de 59 000 €. Dans les terrains on retrouve l'achat du Django, sachant qu'une consignation a été faite à hauteur de 17 775 €, puis l'aménagement d'un terrain de boules notamment à la Maison pour Tous et l'achat d'arbres et plantations. Dans « autres travaux », on retrouve notamment la première tranche d'éclairage public, le court de tennis et puis la protection incendie. Dans « matériel divers », on retrouve la signalétique, le matériel informatique et de bureau, le mobilier et les livres, et le défibrillateur. Y a-t-il des demandes d'interventions concernant l'investissement ? Monsieur DORNE, oui ?

Monsieur DORNE : Oui, donc chapitre 10, « Fonds divers et réserves », 70 000 € ça représente quoi ?

Madame le Maire : Je suis en train de revoir par rapport au tableau en fait, c'est les excédents non réalisés au niveau du budget, c'est les engagements qui ont été pris mais qui n'ont pas été encore régularisés. On n'a pas eu toutes les factures donc on est obligés de laisser cet excédent pour pouvoir payer nos factures plus tard. C'est partout comme ça, en fait, au niveau, voilà, c'est des bons de commande engagés, et le fait de ne pas avoir reçu les factures, donc on ne peut pas payer les bons de commande si on n'a pas les factures.

Monsieur DORNE : D'accord.

Madame le Maire : C'est un genre de provision. Merci, Monsieur VASSEUR. D'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui Allez-y, Madame KACZMAREK ? Monsieur CAUX ?

Monsieur CAUX : Je voudrais revenir sur ce budget. Logiquement, le budget, encore une fois, il devrait être sincère et véritable, je ne vais pas revenir sur le débat qu'on a eu...

Madame le Maire : Sincère et véritable, je vous confirme mes propos, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : Pardon ?

Madame le Maire : Je vous confirme mes propos de « sincère et véritable ».

Monsieur CAUX : Ce n'était pas une question !

Madame le Maire : Non non, mais c'est parce que vous êtes en train d'atténuer les propos « sincère et véritable », je vous assure que c'est sincère et véritable.

Monsieur CAUX : On va y revenir dans deux secondes, vous allez voir, on va vite redescendre.

Madame le Maire : Non, non, non.

Monsieur CAUX : Ecoutez, les chiffres sont là, donc à un moment donné vous en avez fait ce que vous voulez avec le compte administratif, on en reparlera, je pense, malheureusement pour les Evinois, trop rapidement. Le budget, quand j'entends tout à l'heure qu'on me dit, je l'ai noté parce que la phrase elle me plaît, je vais devoir la ressortir aussi, celle-là : « On a estimé avec eux » -c'était Sofaxis- quand je vois que, par exemple, sur le compte 60-612, l'énergie et l'électricité, sur le suivant, sur le chauffage urbain, vous avez provisionné ce compte avec une estimation de +2,13 %. Le chauffage c'est le gaz, d'accord, vous êtes sur un contrat P1, P2, P2 ici sur Evvin, avec une fourniture d'énergie. La molécule de gaz, parce que là aussi j'en ai discuté avec eux, la molécule de gaz, 1^{er} janvier 2021 : 42 €. 1^{er} décembre 2021 : 192 €. 300 % d'augmentation. Donc vous voyez que l'estimation que vous avez faite sur le budget, vous ne tiendrez pas l'année dessus, à moins de baisser à 15 degrés les chauffages, mais voilà. Le kilowatt, lui aussi, pareil, l'estimation qui est donnée actuellement sur le journal, sur la Gazette des Communes et sur le Journal des Maires, on est sur une estimation entre 30 et 300 % aussi. Si je vous dérange, vous le dites, Madame MARIINI, on est quand même sur un débat d'élus, à un moment donné il faut peut-être laisser les élus parler, s'il vous plaît. Je termine.

Madame le Maire : Terminez.

Monsieur CAUX : On est sur une estimation, vu que le prix de l'électricité est indexé aussi sur le prix du gaz. A un moment donné on a l'impression que je tire le signal d'alarme.

Madame le Maire : Non non non non.

Monsieur CAUX : Oui mais, on fera ce qu'on veut avec les chiffres, quand il n'y aura plus d'argent et qu'on viendra pleurer, on ne dira pas : « oui mais ce n'est pas de notre faute, regardez les autres villes... ». On s'en fout des autres villes, on est à Evvin. On agit ici, peu importe ce qu'on a dit tout à l'heure, qu'on soit à la CAHC, qu'on soit ailleurs, on agit pour les intérêts des Evinois, donc à un moment donné, votre budget il n'est pas sincère, il est insincère parce que vous avez sous-estimé les dépenses par rapport à la réalité. Tout le monde le constate, le prix du gaz a explosé, le prix de l'électricité même chose, je l'ai calculé, vous avez augmenté de + 5 % l'électricité et de 2,13 % le gaz, donc vous vous en foutez, donc je ne vais même pas demander un vote à bulletin secret parce que voilà, ça sera encore 19 et 7 contre, donc vous allez chambouler la tête de tout le monde en disant que tout est bien fait, tout est bien mené et équilibré. Moi je le répète, je l'affirme, je le dis haut et fort, le budget il n'est pas sincère, vous avez sous-estimé les dépenses, c'est sûr et certain. Sofaxis 75 000 € de recettes, bien sûr... Il faut se poser la question aussi pourquoi il y a autant de personnel de malade. A un moment donné, ce n'est pas possible, vous surestimez des recettes et vous sous-estimez des dépenses, et le pire là-dedans c'est que quand on vote ce budget-là, qui est donc apparemment super bien équilibré, on a quand même une baisse de 63 % au 65-74, les subventions aux associations. Donc à un moment donné, on va faire porter le chapeau aux contribuables Evinois, et on fait porter le chapeau aux présidents d'associations, en baissant pour à peu près 80 % d'entre elles de 50 % la subvention. C'est ce qui va être voté au budget. La ligne qui est votée au budget, ce n'est pas la peine de venir ici, de faire des, je vais parler Evinois, des salamalecs, en disant « on va voter contre, on va faire-ci, on va faire-ça », la ligne qui est prévue c'est 39 000 € à distribuer aux associations, ni plus ni moins.

Madame le Maire : Je n'ai pas compris le mot « salamalecs », Monsieur CAUX, il va falloir m'expliquer.

Monsieur CAUX : Des carabistouilles.

Madame le Maire : Ah, eh bien je ne connaissais pas cette expression.

Monsieur CAUX : C'est étonnant.

Madame le Maire : Non, ce n'est pas étonnant, je ne la connaissais pas, Monsieur CAUX, les salamalecs. J'ai appris un mot, ce jour.

Madame KACZMAREK : Ce n'est pas ça qui est le plus important.

Madame le Maire : Non, mais justement... Monsieur CAUX, n'oubliez pas qu'il y a aussi FDE, la FDE concernant le gaz et l'électricité, donc on a des aides aussi au niveau de la FDE. Ce n'est pas un budget comme vous dites... Moi, déjà, d'une, je ne mettrai pas, si je n'ai pas les subventions obtenues au niveau du budget, ça je vous le dis, mes élus le savent, je n'y mettrai pas des sommes, si je peux me permettre, « fantômes ».

Monsieur CAUX : Mais comment vous voulez avoir un emprunt de 600 000 €...

Madame le Maire : Je ne mettrai pas des sommes fantômes dans mon budget en tout cas.

Monsieur CAUX : Mais comment vous voulez avoir... l'année dernière vous avez déjà mis 500 000 € vous ne l'avez pas eu. Comment une banque va vous prêter ? Vous êtes en déficit !

Madame le Maire : L'année dernière on ne l'a pas eu, on ne l'a pas demandé l'année dernière, Monsieur CAUX. On n'en a pas eu besoin. Alors ne dites pas qu'on l'a demandé, on n'en a pas eu besoin l'année dernière, on a réussi à faire avec ce qu'on avait au niveau du budget.

Monsieur CAUX : Vous me donnerez l'adresse de la banque. Si elle vous prête 600 000 €, moi, je veux bien. Sofinco, Cétélem, à la rigueur, mais pas... Ce n'est pas possible. Donc à un moment donné, il vous manque... si le budget est si bon, pourquoi emprunter ? A un moment donné il va falloir payer comme vous l'avez dit.

Madame le Maire : On veut investir, donc si on veut investir il faut emprunter, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : On peut investir quand on a de l'argent.

Madame le Maire : Oui, Monsieur CAUX, je suis d'accord avec vous, mais là, au niveau des recettes il y a des recettes qui ne sont pas mises dans le budget parce que je ne les ai pas.

Monsieur CAUX : Vous n'investissez pas, l'emprunt il sert à rembourser les travaux qu'il y a eu justement sur les rues Lamendin et Jaurès.

Madame le Maire : Ah non, non, pas du tout, Monsieur, non, arrêtez de dire ça, Monsieur. Les emprunts, déjà, d'une, on ne les rembourse pas, on ne paie pas, on rembourse avec ce qu'on a au niveau de la CAHC, on rembourse directement à la CAHC. On n'a pas emprunté pour la taxe, si je peux me permettre pour la rue Lamendin et Jean Jaurès. Arrêtez de dire ça, Monsieur CAUX, c'est faux, arrêtez de dire ça ! Je me suis fait interpellé il y a trois semaines de ça, j'en ai parlé avec mes élus, à la friagerie, on me disait « Madame le Maire elle a emprunté 800 000 € pour rembourser les frais au niveau Lamendin et Jean Jaurès ». C'est faux, Monsieur CAUX, arrêtez de dire ça.

Madame KACZMAREK : Mais vous empruntez quand même...

Madame le Maire : Pour de futurs investissements, Madame KACZMAREK, mais pas pour les investissements actuels donc il faut arrêter de dire des bêtises.

Monsieur DORNE : Donc votre objectif de 2025, c'est à dire de tomber en dessous du seuil des un million d'euros au niveau du remboursement de la dette de la commune, ne sera jamais atteint. On est d'accord.

Madame le Maire : A la date d'aujourd'hui, vous savez que je vais avoir des taxes au niveau de la taxe d'aménagement, pas la taxe d'aménagement, la taxe professionnelle au niveau de la friche Renard. A la

date d'aujourd'hui, je ne sais même pas ce que je vais avoir donc elle n'est même pas comprise dans mon budget donc à l'heure actuelle...

Monsieur DORNE : C'est normal, d'ailleurs.

Madame le Maire : Oui, c'est ce que je suis en train de vous dire, je ne mettrai pas des chiffres, mes élus sont informés ici, ils le savent, je ne mettrai pas des chiffres qu'on me donne comme ça, 75 000 par-ci, 20 000 par-là, je ne les mettrai pas dans mon budget tant que je ne les ai pas sur le compte, si je peux me permettre, de la mairie, Monsieur DORNE, et c'est ce que je fais à l'heure actuelle, donc à l'heure actuelle il y a des subventions qui ne sont toujours pas arrivées sur les comptes de la mairie, ils ne sont pas dans le budget, parce que comme je le dis c'est un budget sincère.

Monsieur DORNE : Je vous parlais simplement de l'objectif que vous avez signalé dans le rapport d'orientation budgétaire, que en 2025 vous envisagiez de tomber en dessous du seuil des 1 million d'euros, remboursement de la dette communale, ça c'était à la condition que vous n'effectuiez aucun emprunt. Là actuellement vous désirez faire un emprunt donc cet objectif ne pourra jamais être atteint.

Madame le Maire : Là pour l'instant, là c'est ce qu'on vous a présenté avec l'histoire de l'emprunt, on verra l'année prochaine en fonction du prochain ROB, peut-être qu'il y aura des changements par rapport à ce qu'on vous a présenté cette année. Et je ne dis pas, je sais qu'on va avoir... mais ce n'est pas inscrit au budget. Je sais qu'on va avoir une DSC, ce n'est pas inscrit au budget parce que moi, pour l'instant, je n'ai pas, au niveau des comptes de la mairie, donc je ne dirai pas... Pourquoi je mettrai des faux chiffres au niveau du budget ?

Monsieur CAUX : Ecoutez, les dépenses elles ne sont pas réelles. 2 % d'augmentation sur le gaz, moi je signe tout de suite. Il faut arrêter, ce n'est pas vrai, vous ne pouvez pas me dire aujourd'hui dans les yeux qu'on va payer 2 % de plus sur la facture énergétique de gaz de la commune. Vous pouvez me le dire dans les yeux ? On va payer 2,13 % en plus cette année ?

Madame le Maire : On aura, Monsieur CAUX, au niveau de la FDE j'ai eu une réunion il y a une semaine, il y a 15 jours avec la FDE, je me suis déplacée sur Annequin, justement pour relever ces points-là, je sais qu'on aura des aides au niveau du gaz et de l'électricité, Monsieur CAUX. Donc, à la date d'aujourd'hui je ne connais pas le montant, mais du coup par rapport

Monsieur CAUX : Mais FDE, c'est des équipements, c'est de l'investissement, ce n'est pas du fonctionnement.

Madame le Maire : Attendez, on a fait un marché, Monsieur CAUX, apparemment vous n'avez pas suivi tout ce qu'on a passé en délibérations.

Monsieur CAUX : Je comprends que tout le monde vote pour dans votre groupe, parce que vous embrouillez la tête à tout le monde

Madame le Maire : Non, ils sont informés.

Monsieur CAUX : Mais peu importe, moi je l'ai dit au départ, la responsabilité elle vous appartiendra à tous.

Monsieur VASSEUR : Ne soyez pas méprisant à l'égard des élus.

Monsieur CAUX : Je ne suis pas méprisant, mais à un moment donné, il faut arrêter.

Madame le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? D'autres questions ?

Madame KACZMAREK : Oui !

Madame le Maire : Oui, Madame KACZMAREK ? Vous voulez le micro ?

Madame KACZMAREK : S'il vous plaît ! On est tous d'accord qu'effectivement, la situation actuelle, la crise économique fait que, voilà, notre commune aussi est impactée, on le voit aussi, on en parlera de toute façon tout à l'heure par rapport aux associations avec des baisses drastiques. Moi je me pose la question, on n'en a pas parlé mais ça fait partie du budget, c'est les indemnités des élus. Alors, effectivement, on a eu cette discussion lors du premier Conseil Municipal où on a voté l'indemnité des élus, donc Madame le Maire, les adjoints et les conseillers délégués, où vous avez notamment eu le maximum de l'indemnité possible sur vos fonctions, donc je rappelle pour les Evinois quand même que ça remonte quand même à 25 670 € par an pour Madame le Maire, pour les adjoints 8 867,88 € par adjoint et par conseiller délégué 2 800,32 €. Alors, c'est pas démago...

Madame le Maire : En brut !

Madame KACZMAREK : En brut...Oui, en même temps ce n'est pas une somme anodine pour notre commune par rapport à la taille, aussi par rapport aux retombées sur notre commune, il faut aussi se poser la question. Alors je ne parle pas forcément pour tous, on voit aussi au quotidien l'investissement de certains par rapport à d'autres, donc effectivement, moi je me pose la question, est-ce que c'est pertinent de maintenir une indemnité aussi forte, au taux maximum, pour notre commune ? Moi je me pose aussi la question, lorsqu'on a... Alors, voilà, Monsieur FAUQUEMBERGUE il est en arrêt, en tout cas il est souffrant... Il est souffrant et j'en suis vraiment désolée pour lui, mais les questions de l'environnement et de commerce, ne sont pas traitées, mais par contre Monsieur FAUQUEMBERGUE perçoit toujours son indemnité. Ça impacte ... je ne tape pas sur un malade, je parle de l'impact sur les finances de notre commune et sur l'image que ça peut renvoyer aussi quand on voit que tout le monde se serre la ceinture actuellement, et qu'effectivement... Voilà, notamment quand il n'y a pas de retombée concrète, pratique sur notre commune, je suis désolée, voilà. A un moment, je ne sais pas, moi, nous on s'investit, on a été élus, on s'investit pour notre commune, on n'attend pas, voilà, de rémunération, à un moment c'est entendable de se poser la question « est-ce que c'est pertinent de maintenir une indemnité quand le travail n'est pas effectué ? ». C'est tout.

Madame le Maire : Alors, sachant qu'on travaille quand même de loin, et sachant que... je vais répondre quand même, je ne répondrai pas maintenant parce que c'est une de vos questions, je ne répondrai pas maintenant parce que là je pense que certains de mes élus vont se fâcher, et du coup, là, ça ne va pas le faire. Tout d'abord on ne va pas parler que de ça, certes Madame le Maire elle a, vous avez dit, 25 000, je ne suis pas la seule à avoir 25 000 au niveau des maires de France.

Madame KACZMAREK : Mais on ne parle pas des autres communes, on parle de notre commune !

Madame le Maire : Oui mais à un moment donné, il faut arrêter de toujours comparer Madame le Maire...

Madame KACZMAREK : C'est vous qui comparez ! Nous, on parle de notre commune.

Monsieur DORNE : Première décision d'augmenter vos indemnités, la première décision qui a été prise.

Madame le Maire : Non, la première décision... oui, si vous le dites. La première décision ce n'était que d'augmenter... ça n'était que ça... Il y a eu d'autres décisions prises, mais pas que les indemnités des élus, si je peux me permettre. L'achat de la friche Renard, si on peut en parler, 350 000 € en 2013, plus de 2 millions en 2020 au niveau de mon mandat, si je peux me permettre.

Madame KACZMAREK : Nous on parle du mandat actuel.

Madame le Maire : Oui, justement, il l'est encore maintenant. Stop ! J'arrête, parce que là, ça va... On va continuer, est-ce qu'il y a d'autres interrogations concernant ce budget ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette délibération au niveau du budget ?

Pour : 19

Contre : 7

Merci à vous.

Madame le Maire : Alors, concernant justement la délibération sur les subventions, je la retire. C'est prévu avec mon groupe.

Monsieur DORNE : Pardon ?

Madame le Maire : Je ne parlerai pas des subventions aux associations, pas aujourd'hui, je retire cette délibération.

Monsieur CAUX : C'est très cohérent avec le budget qu'on vient de voter, bravo !

Monsieur DORNE : On aurait pu être prévenus quand même avant !

Madame KACZMAREK : Peut-on savoir pourquoi ?

Madame FERNANDEZ : Madame la Maire, peut-on savoir pourquoi, s'il vous plaît ?

Madame le Maire : Il y a une réunion de prévue avec les associations, les présidents d'associations, plusieurs au niveau de ...

Monsieur SENYSZEN : Les 21 et 22, je vais rencontrer tous les présidents d'associations sportives, parce que j'ai des choses à éclairer avec eux avant.

Monsieur DORNE : Oui mais enfin nous on n'a pas été mis au courant, on est mis à nouveau devant le fait accompli, aujourd'hui jour du Conseil Municipal.

Madame FERNANDEZ : L'impact sur nous, ce n'est pas grave. Vous voyez, tout à l'heure Monsieur VASSEUR parlait de méprisance, là c'est de la pure méprisance aussi. En fait, vous vous en fichez de ce qu'on pense.

Madame le maire : Non, non. Alors stop, si je peux me permettre, on ne peut pas parler comme ça ; en commission Sports et puis Associations, j'ai une personne de votre groupe qui m'a interpellée sur un point et j'ai validé ce point, donc à un moment donné il faut arrêter de dire qu'on est méprisants.

Monsieur DORNE : Sauf que je vous ai posé d'autres questions pour lesquelles j'attends encore des réponses.

Madame le Maire : Le jour de la commission ?

Monsieur DORNE : Oui, tout à fait, oui, tout à fait, et je pense que c'est pour ça que vous annulez ça, parce que vous n'êtes pas en mesure justement de nous donner ces réponses.

Madame le Maire : Ah non, je pense que ce n'est pas du tout le même point, Monsieur DORNE. Non, non, pas du tout ; il y avait des élus présents à la commission, ça n'a rien à voir.

Monsieur DORNE : J'ai posé énormément de questions le jour de cette commission parce que, justement, ça m'interpellait, le système de calcul des subventions. Et comme par hasard aujourd'hui, vous annulez cette délibération.

Madame le Maire : Non, ce n'est pas du tout, du tout par rapport au système de calcul cette délibération, ça n'a rien à voir, Monsieur DORNE.

Madame KACZMAREK : Mais c'est assez étonnant parce qu'on a reçu l'ordre du jour il y a 5 jours, donc vous avez changé d'avis depuis, en 5 jours ?

Monsieur DORNE : Madame MARIINI qui nous transmet quelquefois juste avant le Conseil des informations, là comme par hasard, cette information, on ne l'a pas eue. C'est quand même consternant, je trouve.

Madame le Maire : Bon, en tout cas, voilà, moi je continue le Conseil Municipal donc je retire cette délibération. On va passer concernant la délibération n°10 « création des postes saisonniers 2022 ».

Délibération n°10 : création des postes saisonniers 2022 :

Madame le Maire : Donc le nombre de licenciés pour les associations sportives. Non, pardon, je suis en train de me confondre avec mes pages...attendez. Création d'emplois saisonniers pour les mois de juillet et août... S'il vous plaît ? S'il vous plaît ? Merci. Le recrutement maximum des agents contractuels à temps complet, grade des adjoints d'animation, période de trois semaines allant du 11 au 29 juillet 2022 inclus et du 8 au 26 août 2022 inclus, titulaires du BAFA complet ou d'une base BAFA, ou diplôme équivalent. Une rémunération par référence à la délibération n°9 qui a été prise le 10 mars 2017. Donc y a-t-il des demandes ? Ce n'est pas ce point-là, c'est juste avant. Donc y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet, concernant les accueils de loisirs ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette délibération ?

Pour : 19

7 élus ne prennent pas part au vote.

Délibération n° 11 : création d'emplois saisonniers dans le cadre de l'action « Investis-toi et mobilise-toi pour ton permis » :

Madame le Maire : Donc il y aura un recrutement de maximum 10 agents contractuels à hauteur de 120 heures... s'il vous plaît ?

Madame KACZMAREK : Par contre c'est encore la délibération n°10 ?

Madame le Maire : Oui, mais c'est parce que je l'ai faite en deux parties pour pouvoir voter, si je peux me permettre, les deux points précis. Grade des adjoints techniques, période de juin à septembre, donc les candidats devront être âgés de 18 à 25 ans, résider à Evin-Malmaison depuis au moins deux ans, ne pas être déjà inscrit dans une auto-école, ne pas bénéficier d'un autre dispositif de bourse au permis accepté dans le cadre des conditions, et la rémunération sera au 1^{er} indice du 1^{er} grade de la Fonction Publique Territoriale. Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette délibération ?

Pour : 19

7 élus ne prennent pas part au vote.

Merci.

Délibération n°12 : Portail Gestion Relation Citoyenne, mise à disposition de moyens avec la CAHC :

Madame le Maire : Donc il y aura une redevance plancher mensuelle s'élevant à 190 € par mois soit un total de 2 280 € par an et la prise en charge par la CAHC de la première année. Donc y a-t-il des demandes dans ce qui est expliqué dans la délibération ? Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette délibération ?

Pour : 19

7 élus ne prennent pas part au vote.

Merci beaucoup.

Questions diverses :

Madame le Maire : Donc je vais reprendre les questions du groupe « Agir Ensemble » sur la sécurité, l'éducation, la communication, la propreté, l'environnement, les travaux, la solidarité et les divers.

SECURITE :

Au niveau de la sécurité, je reprends les points de votre question : « *Deux courses-poursuites en quelques semaines dont une aurait pu avoir des conséquences très graves ou même irrémédiables, cela devient une habitude à Evian. Pouvez-vous nous en dire plus sur ces faits graves ? Sans poésie, quelle est votre position et votre action sur cette dangereuse problématique ?* » Comme vous, certainement, nous déplorons ce type de comportement, heureusement il n'y a pas eu de blessé à déplorer face à de tels incivismes. Face à de telles situations les pouvoirs du Maire sont restreints, mais les forces de police ont été saisies.

Vous m'interpellez sur la sécurité aux abords des écoles et notamment en indiquant qu'un panneau « voie sans issue » à l'entrée d'une ruelle n'arrêtera pas forcément un fou furieux au volant. Mais je répondrai malheureusement « qui peut arrêter un fou furieux ? ». Toutefois, pour être juste concernant l'impasse Basly avant l'incident de la course-poursuite, des arceaux existaient, or le passage a eu lieu avec accrochage, depuis un pot de fleurs a été rajouté, de plus pour les abords des écoles des réflexions sont en cours, des propositions seront faites aux directrices et directeur. Par exemple à Blum, il a déjà été envisagé de n'avoir qu'une seule entrée via la rue Danton par la salle Budillon. Lors du mandat précédent, la municipalité avait souhaité que l'entrée se fasse par la rue Danton via la salle Budillon. Or, une pétition a été menée et le projet n'a pas abouti. Il vient d'être envisagé de représenter à nouveau ce projet. De même, comme vous l'évoquez, je reviens sur l'école Dolto un peu après. Je vais essayer de laisser la parole à Monsieur LIEVAL sur certains points au niveau sécurité.

Monsieur LIEVAL : Oui, je suis interpellé au sujet des passages-piétons dans la commune, donc effectivement vous avez raison, et tout le monde le remarque, les passages-piétons ça s'efface, et on va profiter du printemps qui arrive pour tout remettre en état comme il se doit. L'autre question c'est encore moi ? Ah, comme pour les piétons là c'est les trous, alors là c'est infernal, vous avez encore une fois raison et tout le monde le constate, tous les Evinois, on va également refaire les réparations qu'il se doit, on a investi dans un peu de matériel l'année dernière pour que ça tienne un peu mieux, ce qu'on peut faire, nous, c'est que les trous, on fait un découpage, on met du ternaire à froid, ça tient ce que ça tient, ce n'est pas un enrobé à chaud. Donc voilà, il faut faire les voiries complètes et on se retrouve dans le même état d'esprit qu'actuellement avec la rue Jean Jaurès.

Madame le Maire : « *Beaucoup de parents trouvent l'accueil de l'école maternelle très dangereux dans la rue Octave Legrand. Suite aux changements effectués par rapport au protocole sanitaire, ne serait-il pas nécessaire de modifier cela maintenant pour plus de sécurité pour tous ?* » Concernant l'accueil des enfants de l'école maternelle par la rue Octave Legrand, la Directrice a été sollicitée et dès le retour des vacances d'avril sera expérimentée une nouvelle organisation. Madame LEFEBVRE, Monsieur LIEVAL et moi-même nous travaillons en concertation avec Madame la Directrice. Monsieur LIEVAL pour la question n°6 et les suivantes.

Monsieur LIEVAL : Oui, vous avez encore raison avec les miroirs. C'est vrai que vous avez toujours raison, ça arrive effectivement, les miroirs bougent. Pourquoi ? Est-ce qu'ils sont mal fixés ? Mais j'ai constaté également que, par moment, les miroirs bougeaient, et la question sera résolue, je vais voir avec les services techniques pour qu'ils mettent, je ne sais pas, qu'ils serrent un peu plus fort. Je ne sais pas pourquoi. Est-ce que c'est fait aussi, malheureusement, volontairement, je ne pense pas. Une voiture brûlée. Alors, il y a une voiture brûlée, effectivement je suis allé voir sur place, la voiture est derrière les Elans, un peu plus loin que le bâtiment ; j'ai constaté qu'on ne voit plus rien, plus de plaque d'immatriculation, plus de numéro de série, plus rien. Donc il va falloir qu'on procède, ou nous ou les

forces de police, il y a quelque chose à ce sujet-là, les forces de police elles agissent par moment, les forces de police par moment c'est nous, mais on va faire enlever cette voiture, bien évidemment.

EDUCATION :

Madame le Maire : Prochaine question, Madame LEFEBVRE, s'il vous plaît ?

Madame LEFEBVRE : Donc réponse à la question n°1 : le dossier est en cours mais je me permets de vous préciser qu'il s'agit d'une étude et conformément aux dispositions légales, la gestion est assurée par le CCAS.

Question n°2 : il n'est pas question de ne pas refaire le portail de l'école Méresse, le dossier est en cours suite à l'obtention d'une partie des subventions basées sur des devis datant de novembre 2020. Il s'avère qu'avec l'augmentation des matériaux, l'augmentation de la facture est de l'ordre de 12 %. Donc nous sollicitons de nouveau de nouvelles demandes de subventions, et nous consultons des entreprises.

Question n°3 : Comme convenu, le règlement sera rendu en commission au dernier trimestre pour une application en septembre.

Question n° 4 : En cas de force majeure, maladie, raisons professionnelles, confinement, ou en cas de déménagement ou changement d'école, passage de la maternelle à la primaire, et passage du primaire au collège, il sera possible de demander le remboursement des repas. En cas d'absence de l'enfant à la cantine, pour cause de maladie, il est nécessaire de prévenir la mairie dans les 24 heures. Le remboursement sera affecté sur présentation dans les 72 heures d'un certificat médical. En cas de déménagement et de changement d'école, ou de changement d'école, une attestation sera demandée. En cas d'absence imprévue de l'enseignant le jour-même, en cas de grève, les repas seront remboursés si l'enfant ne va pas à l'école, et il sera demandé une attestation du Directeur dans les 72 heures. Sorties scolaires à la journée : les repas sont automatiquement annulés.

Madame le Maire : Je vais rajouter une question, Corinne. *« Pouvez-vous nous indiquer comment prévenir la cantine lorsque le téléphone de Gino Sanna et celui de la mairie ne fonctionnent pas ? »*. En effet nous avons rencontré une difficulté lundi matin durant 30 minutes mais cela reste exceptionnel. En tout état de cause, il existe toujours la possibilité de nous joindre par mail.

COMMUNICATION :

Madame le Maire : Concernant la communication : *« Pouvez-vous nous indiquer si le cours de tricot a repris ? Et sinon, avez-vous une date pour sa reprise ? »*. Non, il n'a pas repris, les personnes qui y participent vont être de nouveau recontactées.

« Nous revenons sur les délais de réponse de la municipalité envers les Evinois ; vous nous indiquiez au Conseil Municipal du 19 janvier 2022 que les réponses par mail avec les administrés sont apportées dans un délai entre 48 heures et une semaine selon les dossiers. Nous sommes étonnés d'avoir un administré qui n'arrive pas à avoir une réponse de votre part concernant un problème d'accès à la fibre après un courrier recommandé envoyé le 29 décembre et de relances par mails en date du 14 et du 26 février. Pouvez-vous nous apporter une réponse à transmettre à cet administré, s'il vous plaît ? ». Donc là vous m'interpellez quand même sur une situation individuelle. Il ne m'appartient pas de vous apporter en séance publique de Conseil Municipal une réponse sur un tel dossier personnel, et je sais m'adresser directement aux administrés. En l'espèce il s'agit d'un dossier qui est suivi. Contrairement à ce que vous avancez, l'administré a déjà reçu des réponses et des éléments.

Madame FERNANDEZ : Madame la Maire, c'est pas nos questions, c'est les administrés qui nous les posent, c'est pour ça qu'on vous les envoie...

Madame le Maire : Non mais, Madame LESPANOL, Madame FERNANDEZ, si je peux me permettre, je peux vous donner les mails qu'on a adressés à ce monsieur si vous le souhaitez. Donc ce monsieur, soit il ne vous dit pas les bonnes informations – je sais de qui on parle- il pourra revenir me voir en Mairie, il a eu des réponses par mail, Madame FERNANDEZ. Et j'ai des preuves à l'appui, ça ne me dérange pas.

« Comment informez-vous les Evinois des comptes-rendus du Conseil Municipal comme l'exige notre règlement intérieur car ils ne sont pas mis sur la page Facebook et le site n'étant toujours pas opérationnel ? ». Donc conformément aux dispositions de l'article 26 du règlement, le compte-rendu est systématiquement affiché en mairie. Dès la mise à disposition d'un nouveau site, il sera également mis en ligne. Je vous rappelle que l'article 26 dispose, le compte-rendu est affiché au panneau d'affichage et dans le hall de la mairie dans un délai de huit jours, et sera mis en ligne sur le site internet de la commune. Il présente une synthèse sommaire des délibérations et des décisions du Conseil.

Question n°4 : « Comment se fait-il que malgré vos affirmations dans l'article de la Voix du Nord, les riverains de la rue Jaurès ne reçoivent aucune réponse à leurs préoccupations et à leurs demandes de rendez-vous ? Suite à l'article, envisagez-vous de ce fait la programmation d'une réunion en mairie ? ». Donc je ne peux accepter vos propos, faisant croire que les riverains de la rue Jaurès ne sont pas reçus et écoutés. Je reçois en permanence toutes les personnes qui m'ont sollicitée, des échanges ont lieu régulièrement avec les services et les demandes sont systématiquement traitées et remontées auprès de la maîtrise d'ouvrage et de l'agglomération qui d'ailleurs nous a déjà fait remarquer qu'à Evvin, nous avons une oreille bien attentive auprès des administrés. Les travaux sont importants et occasionnent des désagréments, je l'entends et je le conçois, je vous le rappelle, cela est le passage obligé pour bénéficier d'un ALUR ultérieurement. Je vais laisser la parole à Monsieur VASSEUR pour la question n°5.

Monsieur VASSEUR : Merci, Madame le Maire. Donc la question était : *« Pourquoi n'avoir réalisé qu'une communication sur la page Facebook pour annoncer le changement de ramassage de la collecte des végétaux ? De ce fait, tous les Evinois sont-ils au courant ? Beaucoup de bacs végétaux ont été déposés depuis plusieurs semaines sur les trottoirs. »* Alors, j'ai consulté la page Facebook, et les Evinoises et les Evinois ont été informés deux fois.

Madame KACZMAREK : Tous les Evinois n'ont pas Facebook !

Monsieur VASSEUR : Tout le monde n'a sûrement pas la page Facebook, je le conçois, je vais terminer mon intervention, s'il vous plaît. Donc une première fois le 12 mars, par une capture d'écran extraite du guide des déchets végétaux publiés par la CAHC, une deuxième fois le 27 mars par une publication municipale, une troisième publication est programmée demain – oui, vous allez peut-être trouver ça comme le fruit du hasard, mais non, elle est programmée - sur la page Facebook on peut programmer des publications, elle est programmée pour demain, pour rappeler la date du 11 avril, comme vous le savez c'est à partir du 11 avril que les Evinois pourront se faire ramasser les végétaux, ce sont les semaines impaires, et un lien sera proposé vers le guide de la CAHC, et, à toutes fins utiles, donc le guide de la CAHC, je l'ai là sous les yeux, il est disponible sur la page, et vous aurez le lien sur la page, les Evinois, les administrés auront un lien vers cette page, il s'agit donc du guide du déchet végétal, toutes les informations y sont, informations de tri également, et à toutes fins utiles, je me permets de rappeler le numéro vert pour la collecte des déchets : le 0800 313 249. Voilà, donc je pense que l'information a circulé, après c'est vrai que peut-être c'est à la CAHC aussi de faire ce travail.

PROPRETE ET ENVIRONNEMENT :

Madame le Maire : Alors, concernant la propreté et l'environnement, Monsieur LIEVAL, s'il vous plaît.

Monsieur LIEVAL : Oui, alors un deuxième bac, effectivement, de la rue Lamendin a été démolie suite à un accrochage par une voiture, le coupable, si on peut dire le coupable, n'est pas connu, néanmoins les bacs seront changés par l'entreprise, la société qui intervient dans la rue Lamendin, et on n'aura pas besoin de faire marcher les assurances puisqu'ils vont nous faire gratuitement les réparations, donc on peut les remercier aujourd'hui.

Madame le Maire : Merci, Monsieur LIEVAL. « *Nous revenons vers vous sur le nettoyage de la façade de la Poste, pour laquelle nous vous répondions au Conseil Municipal du 8 décembre 2021 que le bailleur n'avait pas la visibilité pour faire de tels travaux. Du coup, devons-nous laisser le bâtiment en un tel état ?* » Donc, je maintiens la réponse formulée en date de décembre 2021 : à ce jour je ne dispose pas d'autres éléments sur ce sujet.

Concernant la question n°3 : Vous m'interpellez sur le projet de renaturation du terroir et de réhabilitation des berges de l'étang. Comme je l'indiquais, conformément aux délibérations prises, des subventions ont été allouées mais désormais le prestataire ne souhaite plus intervenir donc nous sommes dans l'attente de nouveaux devis pour ensuite entamer la réalisation des travaux.

Vous m'interpellez à nouveau pour savoir si la société STB, dans le cadre de son extension dans le périmètre de protection du chevalement avait les autorisations nécessaires délivrées par l'architecte des bâtiments de France, je vous réitère *stricto-sensu* la réponse formulée lors du dernier Conseil Municipal car je n'ai pas de nouveaux éléments en ma possession.

Pour la situation de STB, là en effet je me suis entretenue avec le dirigeant de la société et j'en ai pareillement interpellé les services de l'Etat qui m'ont indiqué, je cite, qu'« il n'est pas interdit de déboiser dans un rayon de 500 m autour du chevalement, sachant qu'il y a obligation de déposer une autorisation de déboisement et de la transmettre à l'architecte des bâtiments de France pour avis. » Donc la commune ne dispose d'aucun pouvoir en la matière. Suite à la réunion qui s'est tenue en Mairie fin février, ce n'était pas la société STB, c'était avec EPF. Je reste donc dans l'attente de leur réponse, et je ne manquerai pas de revenir vers vous pour la suite.

« *Une société de Bray la Buissière* », je pense que vous voulez dire Bruay la Buissière, « *a récemment effectué des plantations dans les bacs à fleurs de la rue Lamendin. Cette intervention a-t-elle fait l'objet d'une décision, et si oui, quel en est le coût ? D'autre part, ces plantations ne pourraient-elles pas être réalisées par les services techniques ?* » Je me permets de vous rappeler que la réalisation de tous les trous, tous les travaux de rénovation et d'aménagement des rues Lamendin et Jaurès ont été délégués à l'agglomération dans le cadre d'un contrat de maîtrise d'ouvrage unique sur lequel notre assemblée a délibéré à plusieurs reprises dont dernièrement en date du 8 décembre 2021. Donc la commune n'assume pas la gestion desdits marchés, ce qui explique l'absence de décision et la réalisation par une entreprise dûment mandatée dans le cadre de l'appel d'offre de la CAHC.

« *L'année dernière, 300 arbres situés le long de la boucle des 3 cavaliers de la Trame Verte ont été abattus sur une zone limitrophe de la commune de Dourges. Vous n'êtes pas sans ignorer dans le projet de territoire écologique de la CAHC que celle-ci veut s'affirmer sur la préservation, notamment, de son patrimoine naturel. Ainsi, lorsque l'utilisation d'un espace naturel ou agricole est inévitable, il est nécessaire de compenser par des opérations de renaturation sur une surface équivalente. Sachant que cette zone est limitrophe avec notre commune, avez-vous pris contact avec le Monsieur le Maire de Dourges pour son devenir ?* » En effet, lors de la découverte des faits que vous évoquez, j'ai interpellé le Maire de Dourges, étant donné que les faits se déroulaient sur son territoire. Il m'a indiqué prendre en considération ma demande. Donc j'ai un courrier de sa part à ce sujet.

Question n°7 : *Ci-dessous, un échantillon de photos témoignant des soirées festives sur la place Roger Salengro et montrant surtout l'état déplorable du lieu où passent des enfants plusieurs fois par jour pour se rendre à l'école Méresse. Vous avez pu le constater vous-même lors de la commémoration de la Guerre d'Algérie du 19 mars dernier où une boîte vide de pizza a volé pendant votre discours. Que*

proposez-vous pour remédier à cela ? » Concernant la place Salengro, j'ai été alertée par les administrés, les forces de police ont été sollicitées, de manière générale je ne peux que regretter les incivilités de ce type. Je vais laisser la parole à Monsieur LIEVAL pour les travaux.

Monsieur LIEVAL : Merci, Madame le Maire. Ça concerne donc l'accès, c'est un accès pompiers. Il y a des travaux qui ont été effectués le long de CD 160 pour accéder directement au site. On peut s'interroger effectivement sur le pourquoi de cette entrée, et c'est une entrée pompiers. J'ai eu une discussion avec Philippe là, dernièrement, donc nous on n'est pas maîtres d'œuvre, on n'est pas maîtres d'ouvrage dans cette affaire, j'imagine que l'architecte qui a mis les plans en place a alerté et le Département parce que c'est une route départementale et les pompiers puisque ce sont eux les concernés. Oui, écoutez, ça va être aménagé avec, je lis, là, avec des bandes rétractables comme on voit...

Madame le Maire : Non, la question d'après, la question 2 !

Monsieur LIEVAL : Question n°2 : La rue Basly. Oui, vous avez remarqué qu'il y a encore des travaux, il y a toujours des travaux, dans la rue Basly ; on a démarré à l'entrée de la commune, au niveau de la chapelle, et on va aller jusqu'à la rue du Docteur Piquet pour y mettre le renforcement des eaux, et l'enfouissement des réseaux fibre, l'enfouissement des réseaux des gaines, pas des câbles. Donc on me dit qu'il y a eu des dégradations de la chaussée, au niveau de la rue du Moulin à Huile. Donc je suis allé voir, effectivement il y a eu un petit peu de dégradations au niveau des espaces verts parce qu'il y a une bouche, une borne incendie qui va être apposée, et puis un peu de machines qui ont été aussi mises sur les espaces verts. Ça va être remis en état, j'en suis persuadé, par l'entreprise qui intervient dans ces travaux. Je pense que j'ai répondu à vos questions.

Madame le Maire : La question 3, s'il te plaît, Albert, du coup.

Monsieur LIEVAL : La question 4 ?

Madame le Maire : 3 !

Monsieur LIEVAL : Ah oui, c'est encore moi. Je suis sollicité. *« La mise en activité cette année de la plateforme logistique Baytree va engendrer une circulation supplémentaire journalière d'environ 470 véhicules légers et 160 poids lourds qui vont s'ajouter au trafic poids lourds des sociétés STB et Ambre. ceci en conclusions et avis motivés du commissaire enquêteur du 19 décembre 2018 ; avez-vous eu depuis cette date un retour d'information du groupe de travail chargé d'étudier la nécessité de mesures de renforcement du Pont de Courcelles et d'éventuels travaux de modifications de l'ouvrage par l'ajout notamment d'une passerelle pour les piétons et les cyclistes ? »* C'est une question qui date depuis longtemps. Alors, vous avez raison, un jour ou l'autre on aura des problèmes avec ce pont, vous avez raison. Et, pour votre information, vous savez que la limite communale entre Evin et Courcelles, c'est le milieu du canal, donc il y a une moitié du pont qui est sur Courcelles, et il y a une moitié du pont qui est sur Evin, et en plus ça ne nous appartient pas, c'est au Département. Donc on a reçu dernièrement des représentants du Département, pour essayer d'améliorer, pas pour essayer, pour améliorer la circulation dans la commune et l'état des voiries. On n'a pas encore eu de résultat mais on a abordé ce problème là ce jour-là, et si vous vous souvenez des élections départementales de l'année dernière ça a été évoqué dans les projets des membres qui sont élus actuellement. Donc, on peut espérer qu'il y aura quelque chose mais il faut savoir que c'est un gros, gros, gros dossier.

Madame le Maire : Question n°4 : *« Au Conseil Municipal du 19 janvier, il a été annoncé que les travaux de la rue Jaurès seraient terminés pour fin avril. Cette date est-elle toujours d'actualité ? Au vu de l'avancée actuelle des travaux et des coupures d'électricité, cela paraît compromis. Avez-vous une autre échéance à annoncer aux riverains ? »* Oui, tout à fait, lors du dernier Conseil Municipal, la date arrêtée était le 21 avril. Toutefois en raison des intempéries, qui restent un impondérable, à ce jour les travaux seraient achevés pour fin mai.

SOLIDARITE :

Madame le Maire : Concernant la solidarité, donc je vais prendre la parole pour Monsieur FAUQUEMBERGUE... Oui, pardon. Excuse-moi, Malika, c'est pour toi. Donc je vais laisser la question n°1 mais après je reprendrai pour les divers.

Madame BENGRIBA : *« Un récent article de la Voix du Nord fait état que ce sont les sociétés Decathlon et Bils Deroo qui vont s'installer sur la plateforme logistique Baytree. Excusez-moi, je ne vois pas très bien, j'ai des problèmes de vue. Le site devrait employer 300 personnes mais avec cependant 250 emplois de Decathlon déjà existants sur la plateforme de Dourges qui vont ainsi être délocalisés de Delta 3 sur Evin. Il y aura toutefois peut-être une opportunité de création d'une cinquantaine d'emplois. D'après la Voix du Nord, la société Decathlon s'est engagée envers vous à recevoir toute personne ayant envoyé un CV. Dans cette perspective, comment comptez-vous accompagner les Evinoises et les Evinois qui souhaitent postuler ? En avez-vous déjà recensé quelques-unes ou quelques-uns ? »* Oui, tout à fait, la collaboration est établie depuis plusieurs mois, les CV des Evinoises et Evinois sont collectés et transmis ; nous avons visité le site de Dourges avec Madame la Maire, le 3 mars 2022, où nous avons échangé sur les futurs recrutements. A ce jour on se retrouve avec 80 CV Evinois en 2021 et là on en a reçu 20 depuis janvier.

Madame le Maire : Merci Malika. Concernant les divers : *« Qui prend en charge actuellement les délégations environnement et commerce de Monsieur FAUQUEMBERGUE au niveau de la commune ? »* Donc Monsieur FAUQUEMBERGUE est actuellement souffrant, les différents adjoints suppléent aux diverses réunions, en tant que Maire j'assume mes responsabilités, d'ailleurs je profite pour lui souhaiter un bon et prompt rétablissement, car je sais qu'il nous regarde. Donc voilà pour vos questions, Monsieur DORNE vous vouliez intervenir ?

Monsieur DORNE : Oui, pas sur les questions, Madame le Maire. Je tiens à vous préciser que – je profite que tout le monde est encore là en fin du Conseil Municipal pour vous rappeler que nous sommes des élus à part entière, comme vous ainsi que les membres de votre majorité, et à ce titre d'élus, nous avons le droit, donc, à l'échange d'idées, d'opinions, ça fait partie du débat démocratique communal. Les Conseils Municipaux maintenant sont diffusés également en vidéo, on sait que le public qui y assiste que ce soit en présentiel ou en vidéo se doit de ne pas intervenir, et que cela implique également le respect des élus. Je tiens à vous préciser simplement qu'il serait peut-être bon de rappeler à des personnes qui vous sont très proches, que les insultes envers les élus sont dorénavant répréhensibles et verbalisables.

Madame FERNANDEZ : Tout le Conseil Municipal, Madame. Vous regarderez les commentaires.

Madame le Maire : Je n'ai pas fini, je n'ai pas levé la séance, si je peux me permettre. Madame VETU ?

Madame VETU : Il y avait une question qui devait être reportée, une question orale du dernier CM qui devait être reportée à celui-ci et qui n'a pas été traitée...

Madame le Maire : Oui par rapport aux questions, par rapport aux modifications au niveau de vos élus du groupe Agir Ensemble. On n'a pas ressorti les éléments. En fait oui, c'est ça, Madame MARIINI me disait que c'était en fonction de, par rapport à la cantine vous avez souhaité un délai de 72 heures au niveau du remboursement. Donc il y aura une modification. Je vais continuer le Conseil, je ne vais pas lever la séance, si je peux me permettre. Pour l'agenda, c'est le 21 avril à 17h30 en Mairie, donc la journée nationale de la Déportation, cérémonie du 1^{er} mai à 10h30 à la Salle Dutilleul et la cérémonie du 8 mai à 10h30 à la Salle Dutilleul. Donc je vous remercie pour votre attention, la séance est levée.

La séance est levée à 21h57.